

À propos de Reuchlin Desclaux

Texte extrait de Desclaux, B. (2005). Commentaires aux articles extraits des revues BINOP et OSP, in Desclaux, B. & Guerrier, R. (Eds.), Actes du colloque international « Orientation passé, présent, avenir : 75 ans de l'INETOP » (pp. 83-98). L'Orientation Scolaire et Professionnelle, 34, Hors-série. p 467-490 et les articles sélectionnés, p 491-673.

1968, l'Éducation nationale et les conseillers

Sur la période qui précède 68, il est utile de se référer à nouveau au livre d'André Caroff, mais également aux travaux d'Antoine Prost déjà cités.

De 1959 à 1975, c'est la mise en place des conditions du collège unique officialisé par la loi dite « Haby ». L'hésitation entre « école moyenne » et premier étage du secondaire qui a marqué les débats de l'époque, on peut dire n'a pas été levée. Physiquement, les lycées ont perdu leurs premiers cycles qui sont devenus des collèges, des établissements spécifiques. Mais en même temps, le « corps enseignant » s'est unifié. Les enseignants du collège sont bien devenus dans la quasi-totalité des collèges des enseignants du secondaire (à l'exception des sections d'enseignement spécialisé, SES, créées en 1967¹). Mais le collège est et reste la fin de l'enseignement obligatoire, sans que ses objectifs n'aient été clairement arrêtés. Claude Lelièvre vient de rappeler récemment² l'histoire des tentatives avortées de définir le contenu de cette obligation. Est-ce que la prochaine loi en préparation le fera enfin ? Au moment où j'écris (janvier 2005), elle semble prévoir la possibilité de la définition de cette obligation en créant une Autorité dont la mission serait la détermination du « socle commun ».

La réforme de 1959 ouvre une ambiguïté dans la laquelle nous sommes encore sans aucun doute d'ailleurs. Avec la mise en œuvre des procédures d'orientation, ébauchées en 59, puis réellement formalisées en 73, le ministère attribue un rôle primordial aux enseignants dans la régulation concrète de l'orientation. Lors de la journée consacrée par le GREO³ à l'anniversaire des trente ans des « Nouvelles procédures d'orientation, M. Mongardé, IA dans le Morbillan au moment de la mise en œuvre de la réforme Berthoin, rappelait que les enseignants ont refusé durant plusieurs années d'endosser le rôle de professeur principal, créé également à ce moment. C'est sans doute pourquoi la circulaire du 21 novembre 1960 introduit, à côté des activités obligatoires des conseillers (l'avis d'orientation et le recrutement des établissements techniques), des activités d'orientation scolaire⁴. Les services se sont sans doute trouvés écartelés entre ces deux « orientations de l'orientation ». Mais on peut supposer que le renouvellement du corps des conseillers par un recrutement important d'instituteurs a réduit cette tension au profit d'une orientation « scolaire ». André Caroff signale que très vite le syndicat des conseillers de l'époque défend cet objectif scolaire. Cette circulaire, en formulant l'idée d'une

¹ Elles deviendront des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) en 1989.

² Claude Lelièvre : L'école obligatoire : pourquoi faire ? Une question trop souvent éludée, Éditions Retz, 2004.

³ Le Groupe de Recherches sur l'Évolution de l'Orientation scolaire et professionnelle développe depuis 1996, avec le patronage de l'Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues de France et le soutien de l'Institut National d'Étude du Travail et d'Orientation Professionnelle, les échanges et les recherches des historiens et professionnels en formation, en exercice ou retraités de l'orientation et de la psychologie sur l'évolution du mouvement d'orientation scolaire et professionnelle et de la psychologie scolaire au XX^e siècle.

⁴ Le détail se trouve dans le Caroff, 1987, pp. 176-181.

« prise en charge » des élèves par les conseillers, suppose en même temps une expansion importante du corps. Des textes sont en préparations et soutenus par le recteur Capelle (quasi-ministre). Mais une opposition se fait jour, qui s'appuie à la fois sur le rôle des enseignants dans la procédure d'orientation, et qui défend également une conception idéologique de l'enseignement que l'on retrouve dans la citation bien connue de G. Pompidou, Premier ministre à l'époque :

« La création de corps spécialisés d'orienteurs, plus ou moins psychologues ou sociologues, me paraît une mauvaise formule (...). L'orienteur, fut-il initié à la psychanalyse et vaguement informé des besoins de l'économie qui se promène en France et prétend, après avoir observé rapidement un enfant et en un quart d'heure de conversation avec ses maîtres et sa famille, donner des conseils sérieux, me paraît présumer étrangement de ses capacités. L'orientation ne peut être le fait que de ceux qui ont des enfants une connaissance approfondie, c'est-à-dire prolongée. Elle ne peut donc être exercée que par la confrontation, dans des formes à préciser, des parents eux-mêmes, des enfants qui, après tout ont en eux un instinct qui ne trompe pas toujours, tant s'en faut, des professeurs qui ont pu juger des qualités non seulement intellectuelles, mais physiques et de caractère des enfants, des chefs d'établissements enfin qui, au cours des années, voient, s'ils s'en donnent la peine, s'affirmer la personnalité des élèves, avec leurs faiblesses et leurs possibilités »⁵.

Une extension du corps des conseillers semble donc difficile aussi bien pour des raisons financières (certains projets évoquent 10 000 conseillers!), que pour des raisons idéologiques, dont G. Pompidou se fait l'écho.

C'est donc dans ce contexte qu'un nouveau projet concernant l'organisation de l'orientation se fait jour à partir de 1965⁶. Le CES est créé, ce qui va unifier le premier cycle du secondaire. Le Plan évalue quantitativement et qualitativement les besoins en formation à l'horizon 1971. L'orientation vers des voies différenciées (professionnelles, techniques, générales) se situe à l'issue de la troisième. Pour assurer ce fonctionnement, on considère qu'une information des élèves doit être particulièrement développée, et, en même temps, un dispositif administratif « inter district » pour gérer l'orientation et l'affectation doit être créé. Aussi, le projet « Laurent » (1967) prévoit la création de cinq acteurs : le chef de service académique d'orientation, le directeur de centre d'information et d'orientation, le professeur-conseiller, le conseiller psychologue, le conseiller en éducation professionnelle. Les conseillers d'orientation vont donc voir leurs activités réduites par la création des deux autres acteurs. Les premières formations de professeurs-conseillers sont prévues à Paris en mai 68. La grève de la SNCF empêche ce premier regroupement, et les « événements de 68 » annulent tous les projets antérieurs.

Nous publions le texte de Maurice Reuchlin, nouveau directeur de l'INETOP, qui remplace H.Piéron, et qui s'oppose à ce projet.

1968, crise sociale, crise de la jeunesse

« La jeunesse s'ennuie. Les étudiants manifestent, bougent, se battent en Espagne, en Italie, en Belgique, en Algérie, au Japon, en Amérique, en Égypte, en Allemagne, en Pologne même. Ils ont l'impression qu'ils ont des conquêtes à entreprendre, une protestation à faire entendre, au moins un sentiment de l'absurde à opposer à

⁵ Georges Pompidou, *Le Nœud gordien*, Flammarion, 1984, 204 p.

⁶ L'évolution de ce projet est décrite dans le livre de Caroff, pp. 181-188.

l'absurdité. Les étudiants français se préoccupent de savoir si les filles de Nanterre et d'Antony pourront accéder librement aux chambres des garçons, conception malgré tout limitée des droits de l'homme. (...) Seules quelques centaines de milliers de Français ne s'ennuient pas : chômeurs, jeunes sans emploi, petits paysans écrasés par le progrès, victime de la nécessaire concentration et de la concurrence de plus en plus rude, vieillards plus ou moins abandonnés de tous. Ceux-là sont si absorbés par leurs soucis qu'ils n'ont pas le temps de s'ennuyer, ni d'ailleurs le cœur à manifester et à s'agiter.» Ainsi s'exprimait Pierre Viansson-Ponté dans son éditorial du journal *Le Monde* du 15 mars 1968, devenu célèbre.

Dans la même période, Antoine Prost concluait sa célèbre Histoire de l'enseignement en France 1800-1967, Armand Collin, 1968, par les paragraphes suivants que je me permets de reproduire ci-dessous (pp. 493-494) :

« Cependant, l'institution scolaire se voit en même temps chargée d'accueillir, l'ensemble des enfants et des adolescents auxquels le monde des adultes refuse de faire place. La jeunesse, aujourd'hui, campe aux portes de la cité ; on la cantonne dans les écoles, à charge pour celles-ci d'en faire des adultes. Mais, comme la société, absorbée par le souci de sa croissance, se refuse à dire clairement sur quel système de valeurs doit reposer l'éducation, ce qui est un choix politique et philosophique, l'éducation elle-même devient impossible ; le refus des idéologies conduit ici à une impasse, car ce sont elles qui structurent les systèmes pédagogiques. On peut discuter, critiquer, refuser la pédagogie des collèges du XIX^e siècle, celle des lycées de 1930 ou celle des écoles primaires de 1880 : force est bien de reconnaître leur cohérence. Le drame est que ces systèmes qui tombent en ruine ne peuvent être remplacés par les conceptions trop pragmatiques et trop fonctionnelles que la société industrielle suggère à l'école : préparer des travailleurs, apprendre à apprendre, apprendre à communiquer, etc. La croissance économique et l'intégration sociale ne peuvent longtemps dissimuler ce qu'elles sont : des moyens, auxquels la société doit assigner leur fin ; et elles ne peuvent tenir lieu du système de valeurs et de normes que requiert toute éducation.

Et l'on nous pardonnera, à ce point de la réflexion où l'historien devrait céder la place au philosophe, de faire entendre l'ultime témoignage d'une grande voix :

« ... les crises de l'enseignement ne sont pas des crises de l'enseignement ; elles sont des crises de vie ; elles dénoncent et représentent des crises de vie et sont des crises de vie elles-mêmes ; elles sont des crises de vie partielles, éminentes, qui annoncent et accusent des crises de la vie générale ; ou si l'on veut les crises de vie générales, les crises de vie sociale s'aggravent, se ramassent, culminent en crises de l'enseignement, qui semblent particulières ou partielles, mais qui, en réalité sont totales, parce qu'elles représentent le tout de la vie sociale ; c'est en effet à l'enseignement que les épreuves éternelles attendent, pour ainsi dire, les changeantes humanités ; le reste d'une société peut passer, truqué, maquillé ; l'enseignement ne passe point ; quand une société ne peut pas enseigner, ce n'est point qu'elle manque accidentellement d'un appareil ou d'une industrie ; quand une société ne peut pas enseigner, c'est que cette société ne peut pas s'enseigner ; c'est qu'elle a honte, c'est qu'elle a peur de s'enseigner elle-même ; pour toute humanité, enseigner, au fond, c'est s'enseigner ; une société qui n'enseigne pas est une société qui ne s'aime pas ; qui ne s'estime pas ; et tel est précisément le cas de la société moderne. »

Charles PÉGUY, préface du 2^e cahier de la 6^e série (11 novembre

1904), p. XXIV-XXV. »

La question de la jeunesse, avant qu'elle ne se manifeste dans les « événements », était bien, et largement formulée dans les années 60. Antoine Prost, dans une note de son article « 1968 : mort et naissance de l'université française »⁷ rappelle une série de publications au cours de cette période sur ce thème :

« La publication à cette époque de plusieurs études sociologiques sur la jeunesse constitue un signe supplémentaire de l'importance nouvelle que prend le phénomène de génération. Citons, entre autres, Jacques Duquesne, *Les 16-24 Ans*, Paris, Le Centurion, 1963, Claude Dufrasne (sous la direction de), *Des millions de jeunes*, Paris, Cujas, 1966. La Chronique sociale de France tient en 1961 sa 48^e semaine sociale sur *La Montée des jeunes dans la communauté des générations*, Lyon, La Chronique sociale, 1961, en attendant l'enquête effectuée par le ministère de la Jeunesse et des Sports en 1966-1967, qui donne lieu à un important rapport ronéographié. » (pp. 154-155, 1997)

Alfred Sauvy est sans doute l'un des tout premiers à s'inquiéter de la question de la jeunesse dans la société française, et l'OSP avait publié une conférence dans le n° 1 de 1960, intitulé tout simplement « La montée des jeunes ». Je vous en recommande la lecture pour éclairer la crise qui se fait jour en 68, mais elle n'a sûrement perdu de sa pertinence pour les jours présents.

1970 la fin de l'Orientation scolaire et professionnelle, qui ne le sait pas

Nous avons choisi de reproduire trois conférences de Maurice Reuchlin, successeur de H. Piéron, publiées dans le BINOP puis l'OSP :

- L'orientation scolaire et professionnelle et l'évolution sociale, B.I.N.O.P. 1968, 24, 291-308.
- Rôle et responsabilités propres du conseiller d'orientation, conférence introductive aux enseignements de l'I.N.O.P., octobre 1970, B.I.N.O.P. 1971, 27, 3-20
- Interrogations sur l'orientation, OSP, 1977, 6, n° 1, 5 à 20.

Rappelons que l'INOP est devenu INETOP en 1939. H. Piéron, dans son texte de 1953, indique qu'« Une commission réunie le 17 janvier 1939, acceptait officiellement le bâtiment dans lequel nous emménagions le 30, malgré la présence d'un certain nombre d'ouvriers encore au travail. Et, le 2 février, dans une salle élégante et claire qui lui était destinée, autour d'une très grande table, le Conseil d'Administration se réunissait et précisait l'organisation de « L'Institut National d'Étude du Travail et d'Orientation Professionnelle », suivant la nouvelle dénomination qui allait figurer à la porte de l'établissement. ». Aucune indication n'est donnée sur la raison de ce changement de dénomination. En tout cas il faut constater que cette nouvelle dénomination « ne prend pas » !

À la rentrée 70, l'Orientation scolaire et professionnelle vit ses derniers jours. En l'espace de cinq ans, plusieurs modifications vont être opérées. En 70, l'ONISEP remplace le BUS. Les Centres d'orientation scolaire et professionnelle (COSP) deviennent des Centres d'information et d'orientation (CIO) en 71. Ils doivent être

⁷ Repris dans son livre *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*. Le Seuil, 1992, 1997.

tous étatisés en l'espace de cinq ans. Aujourd'hui, un tiers sont toujours départementaux. La Loi sur la formation continue des adultes de Jacques Delors est publiée. Enfin le décret de février 73 et la circulaire de juillet 73 instituent les nouvelles procédures d'orientation. L'orientation devient un choix qu'il est nécessaire d'éclairer par l'information.

La lecture de ces trois textes en suivant me surprend. On sent que ces textes sont des réponses, très argumentées, à des débats qui doivent avoir cours dans les couloirs du « 41 Gay-Lussac », combats très « idéologiques », très marqués par les positions marxistes, à tel point que l'auteur a recours à de nombreuses citations du monde soviétique. Ce type de débat semble être totalement oublié aujourd'hui, en tout cas il n'en figure aucune trace dans les numéros de l'OSP actuelle. Mais cette lecture ne me surprend pas seulement pour cette raison. Elle me surprend par l'absence totale d'un thème majeur, sans doute « invisible » à l'époque. Au fond, la question de l'orientation telle que la discute Maurice Reuchlin reste la même de 68 à 77 ! La construction des procédures d'orientation qui se fait dans cette période ne semble pas être perçue comme une modification majeure du contexte professionnel du conseiller. Il s'agit pourtant du passage d'un traitement de l'orientation par un expert à un exercice collectif d'arrangements avec un enrôlement⁸ d'un nombre considérable d'acteurs. Tout le monde est responsable et en même temps personne !

« L'éducation en orientation en tant qu'innovation. » *Perspectives documentaires en éducation*, n° 60, 2003, L'éducation à l'orientation, pp 19-32, publié en fait en 2005

⁸ Ce terme est à prendre dans le sens que lui donne Michel Callon et Bruno Latour dans leur théorie de l'innovation. L'enrôlement est l'étape qui permet à tous les acteurs concerner de se voir attribuer un rôle, les incluant dans le nouveau processus qui s'installe. J'ai utilisé ce modèle dans un article « L'éducation à l'orientation en tant qu'innovation » à paraître dans la revue *Perspectives documentaires en éducation*. [Desclaux, B. (2003). L'éducation en orientation en tant qu'innovation. *Perspectives documentaires en éducation*, n° 60, 2003, L'éducation à l'orientation, pp 19-32, publié en fait en 2005]